

Unité départementale des Bouches-du-Rhône  
Pôle Déchets - Matériaux  
16 rue Zattara CS 70248  
13333 Marseille

Marseille, le 15/07/2026

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 09/04/2026

### **Contexte et constats**

Publié sur  **GÉORISQUES**

#### **GCA LOGISTICS FOS**

Plateforme logistique DISTRIPORT, Bâtiment B4  
7 avenue de Shanghai  
13230 Port-Saint-Louis-Du-Rhône

Références : D-2026-0269

Code AIOT : 0006410881

### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 09/04/2026 dans l'établissement GCA LOGISTICS FOS implanté Plateforme logistique DISTRIPORT, Bâtiment B4 7 avenue de Shanghai 13230 Port-Saint-Louis-du-Rhône. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

L'année 2025 ayant été marquée par une hausse des incidents dans plusieurs sites SEVESO de la région, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a renforcé pour 2026 les inspections inopinées sur les établissements des Bouches-du-Rhône, conformément aux priorités nationales de contrôle.

Ces inspections, réalisées sans préavis et éventuellement par des inspecteurs extérieurs au suivi habituel du site, visent à vérifier les conditions réelles d'exploitation.

La présente inspection s'inscrit dans ce dispositif et concerne spécifiquement la déclinaison de la

politique de sûreté du site, incluant le contrôle des accès, la surveillance des abords et l'intégrité du périmètre de clôture. L'objectif est d'évaluer l'effectivité des mesures mises en œuvre par l'exploitant et de s'assurer du niveau de maîtrise des risques.

Cette démarche participe à la prévention et au maintien d'un haut niveau de sûreté.

**Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- GCA LOGISTICS FOS
- Plateforme logistique DISTRIPORT, Bâtiment B4 7 avenue de Shanghai 13230 Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Code AIOT : 0006410881
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Seveso seuil haut
- IED : Non

L'établissement GCA Logistics FOS est implanté sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

L'établissement est classé Seveso seuil haut.

Il est autorisé à exploiter un entrepôt de stockage de produits combustibles et/ou dangereux par l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2015.

**Thèmes de l'inspection :**

- Sécurité/sûreté

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une

mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :**

| N° | Point de contrôle                                       | Référence réglementaire                         | Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection <sup>(1)</sup> | Proposition de délais |
|----|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 2  | Clôture : Intégrité                                     | Arrêté Préfectoral du 23/07/2015, article 8.1.4 | Demande d'action corrective                                                                                                | 30 jours              |
| 3  | Clôture : Entretien -> État                             | Arrêté Préfectoral du 23/07/2015, article 8.1.4 | Mise en demeure, respect de prescription                                                                                   | 30 jours              |
| 4  | Clôture : Entretien -> Suivi / Consignes d'exploitation | Arrêté Ministériel du 04/10/2010, article 59    | Mise en demeure, respect de prescription                                                                                   | 30 jours              |
| 5  | Accès : Contrôle                                        | Arrêté Préfectoral du 23/07/2015, article 8.1.4 | Mise en demeure, respect de prescription, Demande d'action corrective                                                      | 60 jours              |
| 6  | Organisation Heures Non Ouvrées                         | Arrêté Préfectoral du 23/07/2015, article 8.1.4 | Demande de justificatif à l'exploitant                                                                                     | 30 jours              |

*(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale*

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

| N° | Point de contrôle          | Référence réglementaire                         | Autre information |
|----|----------------------------|-------------------------------------------------|-------------------|
| 1  | Clôture : Caractéristiques | Arrêté Préfectoral du 23/07/2015, article 8.1.4 | Sans objet        |

## 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Des non conformités ont été constatées, elles font l'objet d'une annexe dédiée.

Les informations (constats - demande à formuler) pouvant compromettre la sécurité du site ou présentant un risque de commission d'acte malveillant sont mentionnés dans l'annexe confidentielle du rapport.

## 2-4) Fiches de constats

### N° 1 : Clôture : Caractéristiques

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 23/07/2015, article 8.1.4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Sûreté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Prescription contrôlée :</b><br><br>Le site est clôturé. La hauteur minimale de la clôture mesurée à partir du sol côté extérieur est de 2 mètres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Constats :</b><br><br>Lors de la visite, il a été constaté que le site est clôturé dans sa quasi intégralité (hormis les portails) au moyen d'un grillage. Cette clôture mesure au minimum 2 mètres de hauteur. Plusieurs dispositifs d'accès sont présents sur le périmètre de clôture.<br><br>Concernant l'intégrité de la clôture, plusieurs irrégularités ont été relevées et font l'objet de propositions de suites détaillées en annexe confidentielle des points de constats suivants.<br><br>Au regard de ces éléments, le point de contrôle relatif à la présence d'une clôture d'une hauteur minimale de 2 mètres autour du site est considéré comme conforme, le site étant entièrement clôturé. Toutefois, les non-conformités observées sur son intégrité font l'objet de propositions de suites détaillées dans les points de constats suivants.<br><br>Les informations (constats - demande à formuler) pouvant compromettre la sécurité du site ou présentant un risque de commission d'acte malveillant sont mentionnés dans la partie confidentielle du rapport. |
| <b>Type de suites proposées :</b> Sans suite                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

### N° 2 : Clôture : Intégrité

|                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 23/07/2015, article 8.1.4 |
|----------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Sûreté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Prescription contrôlée :</b><br><br>L'exploitant s'assure du maintien de l'intégrité de la clôture dans le temps [...]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Constats :</b><br><br>Lors de la visite, plusieurs dégradations dont une importante ont été relevées sur la clôture périmétrique, ainsi qu'une création d'un accès, pouvant remettre en cause la fonction d'interdiction d'accès aux personnes non autorisées .<br><br>Ultérieurement à la visite, par courriel du 10/04/2026, l'exploitant a indiqué avoir procédé à la réparation de la partie de clôture située à l'entrée du site et au comblement du passage sous clôture. Des photographies ont été transmises en appui afin d'attester des réparations effectuées.<br><br>Les informations (constats - demande à formuler) pouvant compromettre la sécurité du site ou présentant un risque de commission d'acte malveillant sont mentionnés dans l'annexe confidentielle du rapport. |
| <b>Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :</b><br><br>L'exploitant doit s'assurer du maintien de l'intégrité de l'ensemble de la clôture du site.<br><br>Les informations (constats - demande à formuler) pouvant compromettre la sécurité du site ou présentant un risque de commission d'acte malveillant sont mentionnés dans l'annexe confidentielle du rapport.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Type de suites proposées :</b> Avec suites                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Proposition de suites :</b> Demande d'action corrective                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Proposition de délais :</b> 30 jours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

#### N° 3 : Clôture : Entretien -> État

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 23/07/2015, article 8.1.4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Sûreté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Prescription contrôlée :</b><br><br>L'exploitant [...] réalise les opérations d'entretien des abords régulièrement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Constats :</b><br><br>Lors de la visite, il a été constaté que les abords de la clôture ne faisaient pas l'objet d'un entretien régulier. Plusieurs arbustes et végétaux étaient présents à proximité immédiate de la clôture, voire imbriqués dans celle-ci, entraînant des dégradations visibles du grillage.<br>L'exploitant indique réaliser l'entretien des abords une fois par an via la société Ameli Provence. Toutefois, le dernier justificatif transmis date du 21/06/2021. Aucun élément n'a pu être présenté |

pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025-2026.

L'exploitant précise avoir procédé à l'acquisition de matériel interne destiné au débroussaillage et avoir désigné une personne en interne comme responsable de l'entretien des abords, sans pouvoir présenter à ce jour de preuves d'intervention récentes.

Par ailleurs, la présence de déchets (notamment des morceaux de plaques de polystyrène) a été constatée dans la roubine interne au site. L'exploitant s'est engagé à procéder à leur enlèvement.

**Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :**

L'exploitant doit mettre en place et maintenir un entretien régulier des abords de la clôture afin d'éviter toute dégradation de celle-ci par la végétation. À ce titre, il doit :

- procéder à un débroussaillage complet des abords et à l'élimination des végétaux au contact ou imbriqués dans la clôture ;
- retirer l'ensemble des déchets présents dans la roubine interne au site, notamment les morceaux de polystyrène identifiés lors de l'inspection.

Les actions engagées devront permettre de garantir de manière pérenne l'intégrité de la clôture et la propreté des abords.

**Type de suites proposées :** Avec suites

**Proposition de suites :** Mise en demeure, respect de prescription

**Proposition de délais :** 30 jours

**N° 4 : Clôture : Entretien -> Suivi / Consignes d'exploitation**

**Référence réglementaire :** Arrêté Ministériel du 04/10/2010, article 59

**Thème(s) :** Situation administrative, Sûreté

**Prescription contrôlée :**

L'exploitant établit des consignes d'exploitation pour l'ensemble des installations comportant explicitement les vérifications à effectuer [...]

**Constats :**

L'exploitant indique ne pas disposer de consignes ou de procédures formalisées concernant l'entretien des abords ni le contrôle de l'intégrité de la clôture. Aucun document ne définit la périodicité des vérifications, les modalités de contrôle visuel à effectuer, ni les personnes responsables de ces opérations.

Cette absence de formalisation se confirme au regard de l'état constaté lors de la visite : la clôture présente plusieurs dégradations et les abords ne sont pas entretenus de manière régulière, malgré les exigences de maintien en bon état et de surveillance périodique associées à ce type d'installation.

**Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :**

L'exploitant doit formaliser des consignes d'exploitation relatives :

- au contrôle périodique de l'intégrité de la clôture (modalités de vérification, fréquence, critères d'acceptation, traçabilité, personnes responsables) ;
- à l'entretien régulier des abords (périodicité des interventions, actions à mener, zones concernées, responsable désigné, enregistrement des opérations réalisées).

Ces consignes doivent être intégrées à la documentation d'exploitation du site en particulier dans son SGS, diffusées aux personnels concernés et tenues à disposition de l'inspection des installations classées.

**Type de suites proposées :** Avec suites

**Proposition de suites :** Mise en demeure, respect de prescription

**Proposition de délais :** 30 jours

#### N° 5 : Accès : Contrôle

**Référence réglementaire :** Arrêté Préfectoral du 23/07/2015, article 8.1.4

**Thème(s) :** Situation administrative, Sûreté

##### **Prescription contrôlée :**

Les installations sont fermées par un dispositif capable d'interdire l'accès à toute personne non autorisée. [...]

##### **Constats :**

Le site étant classé Seveso seuil haut, un niveau élevé d'exigence s'applique en matière de maîtrise des accès.

Le point contrôlé conduit à la mise en évidence de non-conformités majeures.

Les informations (constats - demande à formuler) pouvant compromettre la sécurité du site ou présentant un risque de commission d'acte malveillant sont mentionnés dans l'annexe confidentielle du rapport.

##### **Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :**

Compte tenu du classement Seveso seuil haut du site et des insuffisances constatées, il est proposé à Monsieur le Préfet de mettre en demeure l'exploitant de renforcer les mesures permettant de prévenir toute entrée non autorisée sur son site conformément aux attendus détaillés en annexe confidentielle.

Les mesures mises en œuvre devront être formalisées, tracées et tenues à disposition de l'inspection des installations classées.

Les informations (constats - demande à formuler) pouvant compromettre la sécurité du site ou présentant un risque de commission d'acte malveillant sont mentionnés dans l'annexe confidentielle du rapport

|                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                      |
| <b>Type de suites proposées :</b> Avec suites                                                        |
| <b>Proposition de suites :</b> Mise en demeure, respect de prescription, Demande d'action corrective |
| <b>Proposition de délais :</b> 60 jours                                                              |

**N° 6 : Organisation Heures Non Ouvrées**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 23/07/2015, article 8.1.4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Sûreté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <p><b>Prescription contrôlée :</b></p> <p>En dehors des heures d'exploitation et d'ouverture de l'établissement, une surveillance, par gardiennage ou télésurveillance, est mise en place en permanence afin de transmettre l'alerte [...]</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <p><b>Constats :</b></p> <p>L'exploitant indique que le site est fermé en dehors des périodes d'activité et qu'un dispositif de sécurisation est alors activé. Une surveillance est assurée par une société spécialisée.</p> <p>L'accès au site en période de fermeture est limité aux personnes autorisées. Le site est équipé de moyens de détection et de surveillance</p> <p>L'exploitant confirme que le système d'alarme est activé lors de la fin de poste.</p> <p>Les informations (constats - demande à formuler) pouvant compromettre la sécurité du site ou présentant un risque de commission d'acte malveillant sont mentionnés dans l'annexe confidentielle du rapport</p> |
| <p><b>Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :</b></p> <p>Les informations (constats - demande à formuler) pouvant compromettre la sécurité du site ou présentant un risque de commission d'acte malveillant sont mentionnés dans l'annexe confidentielle du rapport</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Type de suites proposées :</b> Avec suites                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Proposition de suites :</b> Demande de justificatif à l'exploitant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Proposition de délais :</b> 30 jours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |